

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHÈQUES-POSTAUX

N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine

de 9 heures à Midi et de 1 heure à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »
PARAITRA LE 3 DECEMBRE

AVIS IMPORTANTS

Nos agents nous signalent quelques retards dans le paiement des cotisations annuelles. Voici la fin de l'année qui approche et pour clore nos écritures, il nous est nécessaire que tous les encaissements soient effectués dans le plus bref délai.

Nous profitons de l'occasion pour recommander à nos adhérents auxquels leur quittance de cotisation serait présentée par la poste de bien s'assurer que cette quittance porte bien la mention de « Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure » et la signature de notre secrétaire général : J. de Camiran. — Des erreurs nous ont été signalées récemment.

Quelques factures de marchandises sont encore restées impayées. Nous appelons également l'attention de nos syndiqués sur la nécessité dans laquelle nous nous trouvons, étant donnée l'augmentation du nombre des adhérents et par suite de nos services, d'insister pour un règlement aussi prompt que possible de leurs factures entre les mains de nos agents, ou directement à notre caisse si le paiement est noté comme devant s'effectuer au Syndicat lui-même suivant la mention inscrite sur les factures.

Pour ces dernières, le règlement peut se faire moyennant 0 fr. 15 par le versement du montant des sommes dues, à tout bureau de poste, au crédit de notre compte-courant de chèques postaux N° 6.015. — Le récépissé de la poste tient lieu du reçu ordinaire.

LA SITUATION

LES ENGRAIS

La situation générale reste inchangée depuis quelque temps pour tous les engrais phosphatés et potassiques.

Les ensemencements étant terminés à peu près partout dans notre région — sans être absolument achevés, car la sécheresse a empêché les labours dans bien des exploitations — la demande se trouve arrêtée. Les usines fabriquent et se constituent des stocks pour la campagne prochaine.

Les engrais azotés, nitrate de soude, nitrate de chaux, sulfate d'ammoniaque, dont les prix ont été sensiblement relevés il y a quelques semaines, sont peu demandés actuellement. La saison d'emploi du sulfate d'ammoniaque est terminée. Celle des nitrates ne commencera pas avant deux mois et plus.

Nous n'avons jusqu'ici conclu aucune convention avec nos fournisseurs pour le nitrate de soude dont les prix nous paraissent bien élevés et pourraient fléchir si la livre anglaise baissait de valeur elle-même.

Nous restons toujours à la disposition de nos syndiqués s'ils désirent couvrir dès maintenant leurs besoins du printemps pour leur indiquer le prix ferme auquel nous pourrions leur procurer le nitrate de soude dont ils auront besoin.

En nitrate de chaux, dont le prix à l'unité et aux 100 kilos est sensiblement inférieur à celui du nitrate de soude, nous nous en sommes assurés une certaine quantité en disponible. Ce nitrate est livré en fûts de 100 kilos net. Il se présente sous forme granulée et concurrente très avantageusement le nitrate de soude pour l'emploi en couverture sur les céréales par son prix de revient moins élevé.

L'inconvénient de cet engrais consiste en ce qu'il est nécessaire d'utiliser en un seul jour le contenu d'un bûil ouvert parce que dans le cas contraire l'humidité peut s'en emparer très promptement et rendre par conséquent l'épandage assez difficile. L'écart de prix ressort à 0 fr. 50 par unité environ, soit 7 fr. 50 de moins que le prix du nitrate de soude à conditions égales.

En scories nous pouvons livrer très promptement tous dosages de 13 à 18 o/o en magasin ou sur wagon Nantes.

Par wagons complets en expéditions directes des usines de l'Est nous avons livré déjà un certain nombre d'ordres remontant au mois d'août.

Nous pouvons disposer encore de quelques wagons dans les mêmes conditions et sur la base de 1 fr. 05 le degré départ. Le commerce tient 1 fr. 20 aujourd'hui

TOURTEAUX

La demande est de plus en plus active. Aussi bien que l'exportation soit interdite, les prix se maintiennent-ils facilement. Nos stocks s'enlèvent rapidement et nous nous trouvons en ce moment dépourvus d'arachides décortiquées, Coromandel ou analogues. Nous attendons sous peu plusieurs wagons.

La demande doit se maintenir tout l'hiver jusqu'au printemps.

Nous sommes tout disposés à aider les syndicats locaux et nos agences importantes à se procurer les quantités et sortes de tourteaux dont ils ont et auront un besoin urgent.

Le passage par les magasins à Nantes augmente sensiblement le prix de revient. Nous pourrions éviter ces frais inutiles de détournement de parcours si nous avions l'assurance d'un prompt écoulement d'un wagon de dix tonnes que nous pourrions envoyer directement sur la gare desservant l'agence ou le syndicat local.

Il importe donc que les intéressés s'inscrivent le plus tôt possible chez l'agent ou délégué local.

Suivant distances, une économie de 3 à 4 francs par 100 kilos peut être envisagée.

Nous pourrions opérer de la même façon pour des wagons de seigle, de blé noir ou d'orge d'Algérie. En sons étrangers, nous aurions également vendeur par

wagon complet. Le prix est malheureusement élevé.

Du reste pour toutes ces marchandises, étant donné leur cours très instable, nous nous réservons de donner par lettre ou par téléphone le prix faisable du jour ainsi que la disponibilité ou la date probable de livraison des marchandises.

Tout renseignement de prix donné par le Bulletin ne peut engager le Syndicat que sur mention spéciale pour chaque produit.

SULFATE DE CUIVRE

Les cours fléchissent sous l'influence de causes bien peu apparentes, car la livre anglaise est plutôt en hausse.

Peut-être la rareté de la demande agitée sur les dispositions de vendeurs ou plutôt de fabricants ayant déjà des stocks à réaliser et qui craindraient la baisse de la monnaie anglaise un peu plus tard, au moment des grosses ventes.

Nous cotons fr. 143 les 100 kilos à partir de ce jour.

Graines potagères, fourragères et de fleurs Semences de pommes de terre

Nous avons commencé le mois dernier à nous occuper des semences de pommes de terre. Le temps froid nous a arrêtés, surtout avec l'obligation de prompt livraison imposée par la plupart des maisons avec lesquelles nous étions en pourparlers.

Nous engageons nos agents qui vérifieraient la possibilité d'obtenir autour d'eux des ordres pour arriver à former des wagons complets, à s'en occuper sérieusement. Nous les tiendrons au courant de ce qu'il nous sera possible de leur fournir dans de bonnes conditions.

En graines potagères, fourragères et de fleurs, nous pourrions aussi faire livrer à nos syndiqués en provenance des premières maisons et par toutes quantités ce qui leur est nécessaire pour leurs cultures de rapport et d'agrément. Nous donnerons de plus amples renseignements dans un prochain Bulletin.

Propriétaire ou Fermier ?

CAPITAL FONCIER

ET CAPITAL D'EXPLOITATION

(SUITE ET FIN)

Dans le Nord de la France et le rayon de Paris, dans la Brie, le Vexin, le Soissonnais, le Valois, etc., les belles exploitations qui donnent le maximum de production à l'hectare, en blés, avoines, luzernes, betteraves, sont, la très grande majorité, cultivées sous le mode de faire valoir du fermage. Elles obtiennent le produit brut très élevé qu'elles mettent à la disposition de la collectivité grâce à l'association entre le capital foncier et le capital d'exploitation. Au capital foncier apporté par le

propriétaire, et pour féconder ce capital, s'associe le capital d'exploitation fourni par le fermier qui apporte en plus les connaissances techniques, double élément qui, souvent, fait défaut chez le propriétaire ou qu'il ne pourrait fournir que dans une proportion inférieure à celle que réalise le fermier. Grâce à ce phénomène d'association, ou, si on préfère, grâce à cette combinaison d'apports venus de deux côtés différents, la puissance de production de l'exploitation atteint son maximum, plaçant les régions que nous citons plus haut, qui pratiquent ce système, au premier rang des statistiques quant au rendement à l'hectare en céréales, en plantes industrielles, etc...

Il est, à vrai dire, une autre cause de la bonne exploitation de ces fermes, sur laquelle il convient d'insister : La pratique des baux de longue durée et le mode de cession.

La pratique des baux de longue durée (18 ans ordinairement) est ici chose courante, et ainsi se trouvent ramenées seulement à de longs intervalles ces périodes de culture épuisante qui marquent la fin des baux — et encore celles-ci se trouvent-elles supprimées, en fait, par le mode de cession.

Une coutume, en effet, s'est généralisée, qui a transformé le fermier en agent améliorateur et qui l'a détourné de toute exploitation abusive de la terre louée, c'est la pratique de la cession. Le mécanisme de l'opération est bien connu :

Tous les baux de ces grandes fermes, baux de longue durée, stipulent, pour le preneur, la faculté de céder à un nouveau titulaire le droit au bail pour les années restant à courir, sous la condition de rester garant du prix du fermage vis-à-vis du propriétaire ; les cessions en cours de bail sont chose courante, et en fait tout fermier qui veut céder prépare sa cession. Il s'agit pour lui de présenter terres sous culture, matériel, animaux sous l'aspect le plus favorable ; son intérêt est de porter son affaire à son maximum de valeur, car mieux elle se présentera, et plus il pourra exiger de son successeur pour prix de la cession ; notamment il demandera que compte lui soit tenu de toutes les impenses qu'il a engagées et dont le successeur est appelé à recueillir le bénéfice. Au lieu de restreindre les dépenses en prévision de son départ prochain, il sera conduit à une politique tout opposée, puisqu'il sera indemnisé par un prix de cession plus élevé.

Ce qui se passe dans ces fermes de l'Ile-de-France, quant à la pratique des baux, pourrait se généraliser ailleurs. Il est certain que des modifications sont à apporter dans la rédaction des baux de maintes régions de la France, des clauses à retrancher, d'autres à ajouter, des indemnités à prévoir pour certaines améliorations. Mais l'intervention rigide de la loi est à redouter en pareille matière, surtout dans un pays comme le nôtre, où les systèmes de culture sont si différents d'une région à l'autre et ont leurs raisons d'être dans le milieu même où ils se sont établis. Il appartient aux Associations, aux Syndicats agricoles, dans chacune de nos régions,

d'étudier cette question de rédaction des baux et de proposer aux intéressés des baux-types en quelque sorte. Un bon bail, qui assurera la prospérité du fermier ou du métayer, sera toujours celui qui assurera en même temps la prospérité du propriétaire et finalement contribuera à accroître la richesse du pays par une plus grande production agricole.

On tend à créer en ce moment un mouvement d'opinion très fort en faveur de la propriété paysanne. MM. Boret et Caziol, mènent une véritable croisade en sa faveur et ont merveilleusement fait valoir tous les avantages que la propriété paysanne peut procurer à la France dans l'ordre matériel et social pour augmenter notre production agricole et éloigner le bolchevisme, etc.

Loin de nous la pensée que l'on ne doive pas chercher à favoriser de toutes manières l'accession à la propriété pour le plus grand nombre possible d'exploitants et d'ouvriers agricoles. C'est la grande force, en même temps le grand honneur de la France d'avoir, sans révolution agraire, sans secousse, su répandre aussi largement sur son territoire la propriété paysanne ; celle-ci, en ces dernières années, par suite des circonstances, s'est encore singulièrement développée, on ne saurait trop s'en féliciter ; mais pour permettre à de nouvelles générations, à de nouveaux salariés d'accéder à la propriété, persuadons-les que le plus sûr et le meilleur moyen est encore de débiter comme fermiers ou métayers. L'exploitation paysanne, tout autant, plus encore même souvent que la propriété paysanne, leur permettra de remplir leur bas de laine.

Henri HITIER.
(Agriculture pratique.)

Assurances Mutuelles Agricoles

Les Assurances mutuelles agricoles ont pris depuis vingt ans, grâce à la loi du 4 juillet 1900, un essor qui s'est développé d'année en année ; il a pu être ralenti pendant la période de guerre, mais il a repris une nouvelle vigueur depuis trois ans. C'est ce qui ressort du rapport du ministre de l'Agriculture, inséré au « Journal Officiel » du 21 octobre, sur le fonctionnement des assurances et des réassurances pendant l'année 1920. Ce rapport ne s'applique qu'aux Sociétés mutuelles subventionnées par l'Etat, mais c'est le plus grand nombre.

Si l'on compare le relevé des assurances figurant dans le rapport précédent sur l'année 1919 (voir le numéro du 9 octobre 1920, p. 285) et le relevé de celles énumérées dans le nouveau rapport, on constate un progrès dans toutes les branches d'assurances. Ce progrès résulte du tableau suivant :

	31 déc. 1919	31 déc. 1920
Assurances contre la mortalité du bétail.....	10.071	10.138
Réassurances contre la mortalité du bétail	75	77
Assurances contre l'incendie	4.123	4.213
Réassurances contre l'incendie	35	36
Assurances contre les accidents	65	68
Réassurances contre les accidents	1	2
Assurances contre la grêle.	28	28

Les 14.562 Sociétés d'assurances et de réassurances se partagent, comme on le voit, très inégalement entre les diverses natures de risques qu'elles sont destinées à couvrir.

Les Assurances mutuelles contre la mortalité du bétail sont à la fois les plus anciennes et les plus nombreuses. Les 10.138 Sociétés existant au 31 décembre dernier comptaient 504.773 membres pour un capital assuré de 656.915.590 francs ; elles sont réparties entre tous les départements, mais dans des proportions très inégales. En principe, les subventions de l'Etat ne sont accordées qu'aux Sociétés réassurées, mais elles sont données aussi à des Sociétés en voie de formation, à la condition qu'elles se réassurent à bref délai. Toutefois, on ne compte que 2.849 Sociétés réassurées pour un capital de 224.737.518 francs ; c'est un total beaucoup trop fai-

ble, à raison des avantages que procure la réassurance.

On doit rapprocher de ces chiffres ceux fournis par les Sociétés financières d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail. Celles-ci comptaient, en 1920, 70.255 assurés pour un capital de 343 millions de francs.

La progression des Assurances mutuelles contre l'incendie a été très rapide depuis vingt ans. En 1902, on ne comptait que 2 Sociétés avec 534 membres et un capital assuré de 3.652.116 francs. Actuellement, 4.213 Sociétés réunissent 101.708 membres effectifs pour un capital assuré de 1.163.152.499 francs, et 55.428 membres expectants pour un capital de 723.652.677 francs à assurer. Le nombre des membres expectants assure la vitalité dans l'avenir de ces sociétés. Ici, la réassurance régionale est beaucoup plus généralement pratiquée ; au 31 décembre dernier, 3.747 Sociétés étaient réassurées pour un capital de 1.440 millions et demi. Au troisième degré, la Caisse nationale de réassurance réassure 20 Sociétés pour un capital atteignant près de 212 millions, et la Caisse centrale (non subventionnée) en réassure 16 pour un capital de 305 millions. On compte encore treize départements dans lesquels l'assurance mutuelle contre l'incendie n'a pas été organisée.

Les Assurances contre les accidents du travail agricole sont encore peu nombreuses. Sur les 65 sociétés enregistrées dans le rapport, 60 appartiennent au département d'Indre-et-Loire ; créées sur l'initiative de M. Martin, directeur des Services agricoles, elles sont groupées en une réassurance. Les 65 sociétés mutuelles comptent 6.991 membres et 33.904 assurés.

Quant aux Assurances mutuelles contre la grêle, le nombre en reste stationnaire pour des motifs qui sont bien connus. Les 28 sociétés enregistrées en 1920 réunissaient 26.249 membres, et leurs récoltes étaient assurées pour une valeur totale de 33.774.000 francs.

Le montant des subventions attribuées en 1919 aux Assurances mutuelles avait été de 871.500 francs. La totalité de ces subventions a été assez fortement relevée en 1920 ; elle a atteint, en effet, une somme de 1.275.200 francs, qui a été répartie comme il suit : assurances et réassurances contre la mortalité du bétail, 934.000 fr. ; contre l'incendie, 288.900 fr. ; contre les accidents agricoles, 35.300 fr. ; contre la grêle, 17.000 fr. Ces encouragements sont d'une haute utilité pour le développement de ces institutions qu'on peut considérer comme indispensables pour la sécurité de l'activité agricole.

(« Agriculture Pratique »).

Pour la lutte contre le Puceron Lanigère

Par M. A. PETIT

Professeur à l'Ecole nationale d'Horticulture de Versailles

Chacun sait que le puceron lanigère, l'ennemi si redoutable du pommier, est recouvert d'un duvet blanchâtre, formé de longs filaments d'une matière cireuse, sur lequel glissent, sans le pénétrer, l'eau et les insecticides en usage contre les pucerons ordinaires, tels que le jus de tabac et la dissolution de savon.

La première qualité que doit posséder un insecticide pour tuer le puceron lanigère est d'être capable de dissoudre le duvet protecteur de cet insecte. C'est là une condition nécessaire de son efficacité, mais c'est en même temps une condition suffisante, car tout liquide qui dissout ce duvet tue en même temps le puceron qu'il recouvre.

Les liquides qui jouissent de cette propriété sont nombreux ; les principaux sont : le sulfure de carbone, le pétrole, l'essence de térébenthine, la benzine, le toluène, l'esprit de bois, l'alcool de vin, l'éther ordinaire, l'acétone, l'huile. C'est donc à l'un ou à l'autre de ces liquides qu'il faut s'adresser pour combattre efficacement le puceron lanigère. On laissera évidemment de côté ceux qui peuvent nuire aux arbres, comme le pétrole et l'huile, ou ceux qui sont trop coûteux.

On applique ordinairement ces liquides au pinceau sur les colonies de pucerons, et la lutte ne peut guère être entreprise avec succès qu'à partir de la chute des

feuilles ou, au printemps, avant l'épanouissement des bourgeons. A ces deux époques, le traitement doit être répété tous les huit jours environ, aussi longtemps que le puceron fait sa réapparition.

Il va sans dire que si les pommiers sont palissés, il est indispensable de les dépalisser pour cette opération, et qu'il importe de passer en revue la tige et ses ramifications sur toute leur étendue, afin de ne pas épargner la plus petite colonie de pucerons. Les anfractuosités de l'écorce, qui servent de repaires à l'insecte, doivent être traitées avec un soin tout particulier.

Avant la guerre, j'accordais la préférence à l'alcool à brûler, à cause de la facilité de son emploi, de son efficacité et de son bon marché. Mais son prix est devenu tel qu'il m'a paru particulièrement utile de chercher à réduire le plus possible les frais de la lutte contre le puceron lanigère.

J'ai remarqué d'abord que l'alcool dénaturé à 90° dissout encore suffisamment le duvet de ce puceron lorsqu'on l'additionne de son volume d'eau. On peut donc déjà, par simple addition d'eau, réduire à dépense de moitié.

En second lieu, j'ai constaté qu'on peut étendre encore un peu plus d'alcool en faisant usage d'une dissolution de cristaux de soude (carbonate de soude du commerce) à 10 p. 100. Voici la formule à laquelle je suis arrivé, après quelques essais :

Alcool dénaturé à 90°... 500 cent. cubes
Dissolution de cristaux de soude à 10 o/o..... 200 cent. cubes
Eau 500 cent. cubes

Mais voici une préparation beaucoup plus économique et bien préférable par conséquent. J'ai eu l'occasion de recommander autrefois l'emploi, contre le puceron lanigère, d'une dissolution alcoolique de savon noir étendue d'eau. J'ai observé, depuis, que le savon blanc ordinaire ou savon de Marseille, est supérieur au savon noir, car il permet de faire intervenir l'eau en plus forte proportion. La formule à laquelle ont abouti mes recherches à ce sujet est la suivante :

Alcool dénaturé à 90°... 180 cent. cubes
Eau de pluie..... 1 litre
Savon blanc..... 18 grammes

On fait dissoudre le savon dans l'eau après l'avoir réduit en très petits fragments, et on ajoute l'alcool.

Cette préparation, malgré la proportion élevée d'eau qui y entre, est suffisamment active, et, comme son prix de revient est peu élevé, on pourrait, pour rendre le traitement moins pénible et plus expéditif substituer le pulvérisateur au pinceau toutes les fois qu'il s'agira de l'appliquer à des arbres dépourvus de feuilles, ce qui doit être le cas le plus ordinaire.

Si on ne disposait pas d'eau de pluie et qu'on fût obligé d'utiliser une eau chargée de sels de calcium, il serait indispensable d'augmenter la dose de savon, afin de remédier à la décomposition qui en serait opérée alors.

Journal de la Société Nationale

DESTRUCTION DU PUCERON LANIGÈRE

Un membre de la « Société Horticole d'Ille-et-Vilaine » donne aussi un procédé pour détruire cet insecte ennemi de nos pommiers.

Comme le kermès, il se multiplie par les œufs qu'il dépose, pendant la sève, dans les anfractuosités et les fissures de l'arbre. Dès que les feuilles tombent il disparaît aussi, mais c'est pour aller se mettre à l'abri aux racines de l'arbre, d'où il remontera à la sève du printemps.

Voici la méthode conseillée pour sa destruction :

En février-mars, enlever la terre au pied de l'arbre, sur un rayon de 30 à 40 centimètres, et 5 à 10 de profondeur. Verser dans cette cuvette une bouillie de chaux assez consistante (2 kilos par 10 litres d'eau environ), dans laquelle il faut ajouter 20 grammes par litre de sulfate de cuivre dissous. On versera ainsi 3 ou 4 litres de cette bouillie sur toute la surface de la cuvette et lorsqu'elle sera solidifiée on y replacera la terre sur la croûte ainsi formée, en faisant attention de ne pas la briser.

Le puceron sera ainsi emprisonné ou il

s'empoisonnera en remontant au printemps.

Avant la floraison, supprimer les branches trop abimées l'été d'avant, en ayant bien soin de les brûler et faire une pulvérisation avec la solution suivante :

Savon noir..... 10 grammes
Carbonate de soude..... 15 grammes

après dissolution ajouter :

Pétrole 10 grammes

le tout par litre d'eau.

Bien agiter avec un bâton et employer de suite, car la solution pétrolée ne se conserve pas au-delà de cinq à six heures.

Plus tard, si vous voyez réapparaître des pucerons, donner un coup de seringue puissant à l'eau fraîche, pour casser le duvet qui recouvre l'insecte, et quand l'arbre est sec le passer au pulvérisateur avec toujours la même solution.

Faire toujours les pulvérisations lorsque les arbres sont secs, de préférence le soir ou par temps couvert.

Bien nettoyer le pulvérisateur après l'emploi de la solution pétrolée.

(Bulletin de la Société d'Horticulture de St-Germain-en-Laye, 2^e trimestre 1921.)

Appréciation des qualités beurrières et laitières chez les vaches

Dans l'appréciation des qualités laitières et beurrières des femelles de l'espèce bovine, nous avons coutume de tenir compte de certains caractères, dits « empiriques », qui ne méritent pas toujours la considération que nous leur accordons. Les zootechniciens, dans les ouvrages publiés depuis une cinquantaine d'années, en traitent généralement avec détails ; il semble nécessaire de décider définitivement de la valeur de ces éléments d'appréciation : les registres des sociétés de contrôle laitier, la publication des résultats des pesées et analyses effectuées dans les concours beurriers et simultanément des notes attribuées par les jurys examinant la conformation des animaux concurrents, doivent le permettre.

Assurément, ce n'est pas mince besogne ; il semble que ceux qui ont mis en avant ces systèmes empiriques d'appréciation aient donné libre cours à leur fantaisie autant qu'à leurs facultés d'observation, qu'ils n'aient pas craint de déconcerter par l'imprévu et la variété des caractères qu'ils signalaient à l'attention.

Pourtant sur des données très diverses, les observations faites en vue de déterminer leur valeur devront porter aussi sur des signes très définis.

Parmi les systèmes qu'il nous paraît nécessaire de contrôler, citons :

Pour les caractères laitiers : les systèmes de Guenon (épis, contre-poil, écusson) ; le système de l'épi dorsal ; le système des portes supérieures du lait ; le système Lavril, basé sur l'écartement des côtes et l'épaisseur de la crête osseuse reliant les cornes.

Pour les caractères beurriers : le système d'appréciation basé sur les variations d'activité des glandes cutanées : la valeur attribuée à la couleur dite « indienne », des muqueuses ; la valeur attribuée à l'abondance plus ou moins grande des pellicules épidermiques, ou furfur épidermique ; le système Renault-Lizot, des papilles buccales.

Nous pouvons, dès aujourd'hui, fournir quelques chiffres susceptibles d'aider à la solution des problèmes posés. Il va sans dire qu'ils sont insuffisants, que bien d'autres doivent venir les confirmer ou les infirmer ; toutefois, recueillis avec impartialité, ils méritent d'être retenus.

En octobre 1920, un certain nombre d'éleveurs de la région de Lisieux — appuyés par la municipalité de cette ville, désireuse d'encourager le ravitaillement de ses habitants en lait, et en bon lait — décidaient de réunir quelques-uns de leurs animaux en vue d'en faire contrôler les aptitudes laitières et beurrières.

Le programme de l'exhibition-contrôle fut établi d'accord avec le distingué directeur des Services agricoles du Calvados, M. Hédlard ; l'organisation en fut confiée à l'actif secrétaire de la Société hippique du Trait Augeron, M. Adrien Marie ; si c'est à son dévouement, à sa compétence que

Pon doit le succès de ces épreuves, c'est aujourd'hui à son obligeance que nous devons les documents qui vont nous permettre d'en tirer enseignement.

Les 46 animaux présentés furent soumis aux opérations suivantes : le premier jour, examen de conformation par un jury de trois membres ; au soir, traite d'épuisement surveillée ; le lendemain, sous la direction du savant directeur de la Station agronomique de Caen, M. Warcollier, pesée et analyse au Gerber de chacune des trois traites de la journée.

Pour établir son appréciation, le jury dut se conformer à la table de pointage suivante :

Organes et qualités à considérer :	Coefficient	Total
Tête et cornage	10	Cote de 0 à 10.
Encolure, poitrine, épaule	5	
Sangles et côtes	7	
Ligne de dos	5	
Rein et flanc	3	
Bassin, hanche, croupe, culotte	8	
Attache de la queue	2	
Membres	5	
Aplombs, allure et harmonie générale	5	
Robe	5	
Développement général	9	
Ampleur relative du bassin	6	
Mamelles, veines lactières, trayons, écusson	25	
Souplesse et onctuosité de la peau, du poil, aspect cirieux des ouvertures et des oreilles	5	
Total.....	100	

Reconnaissons tout de suite quel fut, à notre avis, le principal défaut de la table de pointage ainsi établie : elle n'était pas assez détaillée.

On avait craint la longueur des opérations d'un jury peu habitué à plier son jugement à l'examen approfondi de nombreux points de détail. L'expérience a montré que cet inconvénient n'était pas à redouter et qu'avec l'emploi de tables plus compliquées — par suite plus justes et plus intéressantes — l'examen de détail soumis à l'appréciation des jurys eût encore été rapide à souhait.

On sait combien sont nombreux les points suisses et jersiais. L'utilisation de telles tables de pointage, pensons-nous, est pour beaucoup dans l'amélioration des races et concourt puissamment à l'éducation des éleveurs dans ces pays.

Serait-il plus juste de dire que les tables se perfectionnaient ? C'est possible. En tous cas, nous constatons qu'aux tables les plus détaillées, correspondent les races les plus améliorées.

Sans doute, tables suisses et jersaises ne se réclament pas de la méthode des coefficients ; les notes données par les jurys pour chaque particularité examinée sont additionnées telles quelles et le classement se fait directement d'après les totaux ainsi obtenus. Pour accorder à chaque élément examiné la valeur à laquelle on lui donne droit, un maximum variable suivant son importance est imposé au jury : 12 pour la couleur et les caractères de race, par exemple ; 3 pour le cou. Il en résulte une variation continuelle des chiffres à employer par le jury pour des valeurs équivalentes, un effort d'attention pénible, une plus grande lenteur dans les opérations.

Evidemment, la méthode de cotation d'après une échelle unique, avec correction des valeurs par coefficients appropriés est bien préférable, mais elle n'oblige en rien à une simplification excessive des tables de pointage.

« Réduire les particularités soumises à l'examen au nombre de 4 ou 5, c'est accepter sans modification appréciable l'estimation globale faite au premier coup d'œil par un jury habitué à juger sur l'ensemble » (A. Marie). Il est même un cas où cette réduction est particulièrement inadmissible : c'est quand il s'agit d'exalter dans une race une aptitude déterminée, par exemple prolificité (porcs), force (animaux de trait), vitesse (chevaux), garde et défense (chiens), précocité (animaux de boucherie), production du lait (femelles domestiques), etc...

Admettons qu'il s'agisse de faire ressortir dans une race bovine les aptitudes lactières et beurrières ; nous pensons qu'alors l'examen des animaux pourrait se faire dans les conditions suivantes :

Un jury (n° 1), utilisant des tables de

pointage assez rudimentaires, réduites à 7 ou 8 points, par exemple, donne sur ces points les notes de conformation qu'il juge convenables. Il laisse en blanc la case réservée à la note globale des caractères lactiers et beurriers.

L'examen de ces caractères, qu'on se préoccupe d'exalter, est confié à un jury spécial (n° 2), jury spécial au besoin réduit à un seul membre, et puisqu'il s'agit ici de physiologie, plus que de morphologie, nous ne verrions pas d'inconvénients, au contraire, à ce que ce juré fût un vétérinaire. Il ferait usage d'une table de pointage particulière très détaillée, avec coefficients, et le total des notes à sa disposition pourrait atteindre le chiffre 100, pour permettre de faciles comparaisons. Il suffira d'avoir décidé préalablement de l'importance à accorder aux caractères examinés par ce jury n° 2, relativement aux autres caractères examinés par le jury n° 1 (25 0/0, 40 0/0, par exemple), pour que son chiffre total, réduit par un coefficient approprié inférieur à l'unité (0.20 à 0.40), vienne prendre place dans la table de pointage du jury principal, dans la case réservée à ces caractères.

Maurice COLOMBE.
(Agriculture Pratique). (A suivre.)

LES RÉCOLTES

Rarement la température s'est montrée plus funeste aux récoltes en terre. Après un été et un automne d'une sécheresse exceptionnelle, le froid nous est survenu inopinément : neiges et glaces ont fait leur apparition en peu de jours. Dans maintes régions les ensemencements de blés ont été arrêtés. Les premiers blés semés ont levé très irrégulièrement. Beaucoup de grains n'ont pas encore germé et on nous a signalé que certains dont le germe commençait à paraître offrent des traces de moisissures très accentuées.

L'apparence n'est pas brillante. Le froid a frappé dur les choux et les racines encore en terre qui n'ont pu résister à une température descendue, nous assure-t-on, jusqu'à 8 et 10° au-dessous de zéro.

Le Bulletin de l'Observatoire de Nantes a noté par contre une température exceptionnellement chaude en octobre, atteignant pendant le jour une moyenne de 15° 54, soit 4° de plus que la normale. Le 5 octobre on avait noté 31°. Un mois après nous avions 40 degrés de chaleur en moins.

L'hiver s'annonce mal et la préoccupation de savoir comment nourrir le bétail devient intense et générale ; aussi les foires et marchés dénotent partout un vif désir de se débarrasser du bétail qui n'est pas d'une façon absolue indispensable à l'exploitation.

La viande sur pied baissée ; en boucherie il n'y paraît guère, et c'est un véritable concert de réclamations de la part des consommateurs, qui paient encore la viande aux prix forts, des éleveurs qui désireraient que leurs sacrifices dans la réalisation de leurs bestiaux servissent au moins à ceux qui les consomment.

Les marchés du blé sont plus fermes. La minoterie, qui n'achète qu'au jour le jour, paie suivant les régions, de 69 à 72 francs les cent kilos départ. Les blés étrangers montent aussi eux.

Les avoines de pays sont peu demandées, ainsi que les orges.

Les seigles, par contre, sont plus recherchés pour la nourriture du bétail.

Le blé noir est en baisse. En Bretagne il y a vendeur à 66 francs les 100 k. départ.

Les sons sont de plus en plus rares en minoterie. La boulangerie accapare toute la production de la région, pour la revendre à ses propres clients.

VINS

Le calme le plus complet règne sur nos vins de pays dont l'écoulement est toujours très lent par suite de la concurrence des vins rouges qui sont plus recherchés pour la consommation familiale. Le gros-plant paraît un peu délaissé, même comme consommation dans les débits, où par contre le muscadet, malgré son prix élevé, conserve une clientèle fidèle.

Nous ne changeons rien aux cours que nous avons inscrits dans notre dernier Bulletin.

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 18 novembre 1921.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment	1921	69 à 72	
Seigle	»	48 à 52	
Avoines	»	58 à 62	
Orge	»	53 à 54	
Sarrasin	»	65 à 66	
Son	»	46 à 47	
Fèves	»	70 à 90	
Farine		96 à 97	

VINS

Muscadet, 1 ^{er} choix, nu 1921	480 à 500
Muscadet, 2 ^e choix, nu 1921	440 à 450
Gros-plant, 1 ^{er} choix, nu 1921	250 à 300
Gros-plant, 2 ^e choix, nu 1921	200 à 220

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 17 novembre 1921.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœufs	2.571	2.320	3.27	2.64	2.31
Vaches	4.310	4.150	3.27	2.53	2.14
Taureaux	221	205	2.58	2.36	2.03
Veaux	4.794	4.680	4.86	3.42	2.20
Moutons	14.662	11.200	4.40	2.75	1.90
Porcs	4.473	4.473	4.40	4.30	4.10

NOURRITURE DU BÉTAIL

(Tous ces prix sans engagement)

Manioc pour veaux, les 100 kilos	90 »
En sacs de 100 kilos sur wagon Chantenay.	
Riz Saïgon importation, les 100 k.	95 »
Brisures de riz, les 100 kilos.....	80 »
Farine basse de riz, les 100 kilos...	55 »
Sur wagon Chantenay.	

TOURTEAUX EN FARINE

	Les 100 kilos logés	
	en sacs de 75 kilos	en sacs de 100 kilos
Arachides Rufisque blanches »	78 »	»
Arachides décortiquées....	manq.	manq.
Palmistes en sacs de 50 k.	55	60 »
Mélange spécial p. porcs...	55	60 »
1/2 palmistes		
1/2 sorgho.....		

Orge d'Algérie, les 100 kilos logés sur wagons Nantes :	
Par wagons complets.....	52 »
Par quantités moindres ou en magasin	55 »

Granulé condensé pour volailles...	57 00
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 50 kilos.	
Poudre d'os alimentaire.....	55 00
Poudre d'os alimentaire en farine.	60 00
Les 100 kilos logés.	
Aliment mélassé 1 ^{er} « Intensif ».....	Manq. e
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 65 kilos.	
Son mélassé.....	60 00
Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos.	

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	170 00 à 180 00
Paille, — — — — —	55 00 à 60 00
Foin, les 500 k. en ville	200 00 à 220 00
Paille, — — — — —	75 00 à 95 00

GRANDS MAGASINS DE LA CHATELAINÉ 20, Rue Crébillon, NANTES

G^{de} PHARMACIE DE PARIS

Place Royale — NANTES — Rue d'Orléans
PHARMACIE BORDONNANCES — LA PLUS VASTE DE PROVINCE

SAVONS (marques diverses)

Prix, les 100 kilos en barres, à Nantes et en sortie d'octroi, par 1/2 caisse de 70 kilos environ :

Blanc 72 % d'huile.....	245 00
Blanc 64 % d'huile.....	228 00
Blanc 60 % d'huile.....	228 00
Bleu pâle.....	212 00
Majoration de 5 francs par 100 kilos pour livraison en morceaux de 500 et 400 grammes.	

HUILE DE TABLE « La Cardinale » 55 50
HUILE D'OLIVE garantie pure..... 70 00

L'estagnon de 10 kilos, brut pour net, pris à Nantes ou franco toutes gares.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

VIGNES

Les plus belles Vignes - Les meilleurs Plants

PEPINIÈRES DE L'OUEST

LES PLUS IMPORTANTES DE LA RÉGION

60 hectares vignobles et pépinières

Exposition Nationale : PARIS 1911

1^{er} Prix : MÉDAILLE D'OR — Hors Concours

MEMBRE DU JURY

GIRAULT-SAPIN

Propriétaire-Viticulteur

Domaine de la RONDE CHASSENEUIL (Vienne)

Plants greffés des meilleures variétés

BOUTURES GREFFABLES

Producteurs directs recommandés GAILLARD

BLANC, 157, (Roi des Blancs) ; GAILLARD 2 et

194 rouges, SEIBELS ; COUDEROS différents

numéros, NOAH ; OHELLO, etc. Authenticité

et sélection rigoureusement garanties.

PRIX MODÉRÉS

Commandes et expéditions soignées

ALIMENTATION DU BÉTAIL

Les Aliments mélassés SAY

pour chevaux et bestiaux

remplacent à poids égal :

GRAINS, TOURTEAUX, FOURRAGES

MÉLASSE SAY 80 % de mélasse

SON MÉLASSE SAY 50 % de mélasse.

PAILLE SAY { 50 % de mélasse.

50 % de paille de blé.

Les plus sucrés et les meilleurs des aliments mélassés

Le sucre donne de la force aux animaux, les engraisse et supprime :

COLIQUES, DIARRHÉE, CONGESTIONS

OFFRES ET DEMANDES

Nous avons repris la publication de

notre service d'informations pour les offres

et demandes relatives à tout ce qui concerne

l'Agriculture :

Offres et demandes d'emplois agricoles,

de fermages, de métayages, de matériel

agricole, de bétail, de produits de la terre.

Jusqu'à nouvel avis, ces annonces limitées

à un maximum de cinq lignes chacune,

seront gratuites pour tous nos adhérents,

qui auront droit à deux insertions pour la

même annonce.

Mais comme ces annonces nous occasionnent,

pour répondre aux demandes de renseignements,

des frais assez élevés de correspondance et de

poste, nous ne les insérerons qu'autant qu'elles nous parviendront

accompagnées d'une somme de

1 fr. 50 en timbres-poste, mandats, ou espèces versées à notre caisse.

En dehors de ces insertions, nous insérons diverses annonces ou réclames de maisons commerciales ou industrielles pour lesquelles nous déclinons toute responsabilité, l'emplacement qui leur sera réservé, étant réservé par contrat à une agence de publicité de la région de l'Ouest qui en est ainsi concessionnaire.

OFFRES

48. — A vendre plants racinés : Noah, Othello, Gaillard blanc 157. Abondance d'Auvergne et plants greffés. S'adresser à M. P. Chéné, viticulteur, au Marais, à La Varenne.

49. — A vendre lapins angoras blancs, 4 mois, et lapins argentés de Champagne, 6 mois.

50. — A vendre bonne jument baie, 9 ans, 1 m. 57, doublée, sage, apte voiture et tous travaux. Trotte bien.

51. — A vendre 5.000 racines Gaillard n° 2 : 180 fr. le mille.

52. — A vendre : Phaëton transformable, 2 charrettes de roulage (pour 5 barriques), 1 pulvérisateur à bât avec pompe, état neuf.

53. — A vendre plants de fraisiers.

54. — A vendre ânesse, 4 ans, 1 m. 15, douce, jolie, très franche de collier, habituée à tous travaux des champs. (Cause fin de saison.)

55. — 1. A vendre : 2 voitures anglaises 2 roues, 6 places, avec harnais, très bon état ; 2. 1 double-ponette 10 ans, 1 m. 45 à 1 m. 50, baie, sage, peur de rien, trotte, beaucoup de fond ; 3. cheval gris fer 7 ans, 1 m. 55, mêmes garanties.

56. — A vendre, en bon état : 10 cuves chêne de 100 hectos chacune, 6 cercles de fer, hauteur 1 m. 80 sur 1 m. 60 ; robinets cuivre soutirage et décharge. Prix, 15 fr. l'hecto, à démonter et à prendre sur place.

57. — A vendre : dindons mâles et femelles 6 mois.

58. — A vendre : couveuse 12 œufs, bon état.

59. — A vendre : 1. bel épagneul 3 ans ½ : arrête, apporte ; 2. chien beagle 5 ans ½, 45 c., bon lanceur bon meneur.

DEMANDES

69. — Ménage 24 et 21 ans, 1 enfant (2 mois), demande place à la campagne. Culture, jardin, basse-cour. (Bonnes références.)

70. — Ménage 35 ans, demande place, culture, vigne, jardin, basse-cour.

72. — A affermer à prix d'argent une bordière située dans le canton du Loroux-Bottereau, et en outre 3 à 4 hectares de vignes à moitié fruits.

73. — Homme 44 ans, très fort, muni d'excellentes références, demande place de jardinier ou à toutes mains.

74. — On demande jeune homme pouvant soigner cheval, faire un peu de jardinage et service de maison.

75. — Ménage cultivateurs, 6 enfants, meilleures références, prendrait ferme de 25 à 30 hectares pour la Saint-Michel 1922, à moitié ou à prix d'argent, en Loire-Inférieure ou Maine-et-Loire.

76. — On demande pour la campagne (5 lieues de Nantes), ménage cultivateur, jardin, basse-cour.

77. — Veuve de guerre, 36 ans, 2 enfants 13 et 9 ans, demande place de femme de basse-cour.

78. — On demande à acheter d'occasion : 1 concasseur, un coupe-racines.

79. — On demande pour le Maine-et-Loire, un ménage petite culture, jardin, basse-cour et une fille ou veuve pour cuisine.

80. — A louer à moitié-fruits, ferme de 11/15 hectares, située à Couëron (Tous-saint 1922).

81. — Célibataire, 36 ans, demande place de jardinier, sait soigner et conduire les chevaux.

82. — A louer à moitié fruits, ferme de 43 hectares, terres 1re qualité, dont 6 hec-

tares de prairies, libre le 23 avril 1923 et située dans le département des Deux-Sèvres.

83. — On demande ménage pour affermer à moitié fruits : 4 hectares terres et vignes, beau jardin et verger en plein rapport.

MAISON CHARRUE LIANCOURT BAJAC
(OISE)
est la plus SOLIDE et la plus PERFECTIONNÉE
Demander le Catalogue général à LIANCOURT



Vignes

J. FOULONNEAU

Saint-Christophe-la-Couprie (Maine-et-Loire)

Hybrides de Gaillard, Coudere, Seibel, Bertille-Seype, Castel, Chevalier, Oberlin, etc., Noah, Othello, Auxerrois. Plants greffés. Boutures greffables. Authenticité garantie. Prix réduits. Références dans toute la Loire-Inférieure.

Poteaux en pierre pour vignes sur fil de fer franco gare.

ENGRAIS SPÉCIAUX

POUR Horticulture - Cultures Maraichères Pépiniéristes - Arbres Fruitières

INSECTICIDES DE TOUTE NATURE et fabriqués spécialement pour les différentes espèces d'insectes nuisibles

Traitement des Maladies de la Vigne

PRODUITS ANTICRYPTOGAMIQUES DÉSINFECTION DU SOL

DEMANDER RENSEIGNEMENTS ET CATALOGUES

Joseph CROUAN

5, Quai de la Fosse - NANTES (Loire-Inf.)
TÉLÉPHONE 22.67

VITICULTEURS

Demander la Brochure

"Les Hybrides Producteurs directs"

Adressée GRATUITEMENT sur demande

Elle vous indiquera quelles sont les meilleures variétés ayant une bonne résistance aux maladies cryptogamiques, une bonne fructification et produisant un vin de bonne qualité.

E. LEMERLE "Le Lion-d'Or" NANTES

Plants greffés - Producteurs directs - Boutures greffables

GROS - Authenticité garantie - DÉTAIL

Prix courants adressés franco sur demande

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

POUR PEINDRE SOI-MÊME

PEINTURE BOURCY

Fabriquée selon les règles et PRÊTE À EMPLOYER



FAITES VOS ACHATS

AU BON MARCHÉ
CHEZ
BRUNNER FRÈRES

LAINAGES, SOIERIES
BONNETERIE, CHEMISERIE
LINGERIE
CONFECTIONS pour HOMMES
pour DAMES, pour ENFANTS

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT L'OUEST

POUR DÉTRUIRE LES TAUPES radicalement et à peu de frais rien ne réussit aussi admirablement que le

TAUPINOL GIBET

Ne coûte que 5 fr. le flacon pour tuer 1500 taupes. Petit modèle 2 fr. REMBOURSE EN CAS D'INSUCCÈS. Toutes les Pharmacies. Notice franco sur demande à JOUANNIC, Pharm. ROHAN (Borhan)



SAVON GRAPPE D'OR
1^{ère} MARQUE DE MARSÉILLE



MOTOCULTEURS SOMUA
A. FRAISE ROTATIVE
LIVRABLES IMMÉDIATEMENT



TOUTES LES OPÉRATIONS EN UN SEUL PASSAGE

Conduits par un seul homme dans tous les terrains. Grande économie de semence. Accroissement des récoltes. Utilisables comme tracteurs. PEUVENT ASSURER: POMPE, MOTEURS ÉLECTRIQUES, MOULINS ETC.

REPARATEURS: HONNET, CATRÉ, POUSSÉ
TRAVAIL DE LA TERRE
SOMUA - 10, Boulevard de la Gare - NANTES

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Trousseaux

FABRIQUE DE LINGERIE

Trousseaux

et Layettes

fabriqués dans les Ateliers du

Petit Paris

AU PETIT PARIS

NANTES

9 et 10, Place Royale - Tél. 9.71

et Layettes

fabriqués dans les Ateliers du

Petit Paris

On trouve au PETIT PARIS : TOUT L'HABILLEMENT Pour ENFANTS, Filles et Garçons. — Pour DAMES, JEUNES GENS, HOMMES

Grande Spécialité d'Articles pour Mariage

POUR DAMES : Robes de Mariées, Couronnes, Voiles, Chaussures
Pour Hommes : Complets de Cérémonie tous faits et sur mesure, Chemises, Cravates, Chaussures

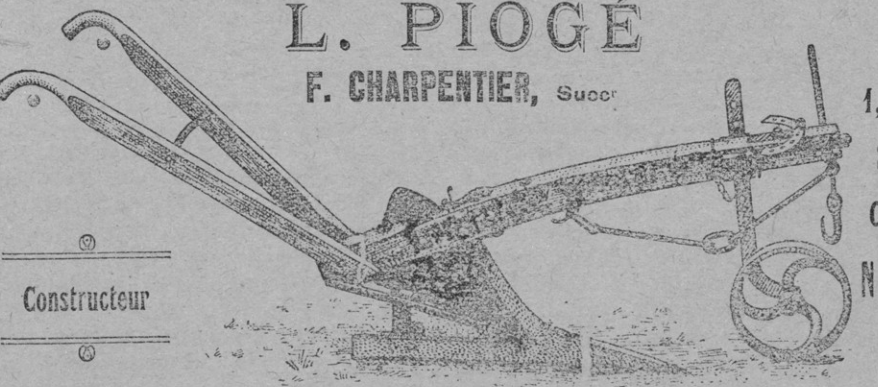
LACTINE AMÉRICAINE

Seule farine alimentaire stérilisée à 3 centimes le litre, Qui donne des **VEAUX BLANCS**, à chair ferme et lourde, Qui évite la tuberculose, excite l'appétit, facilite la digestion, guérit la diarrhée et se prépare sans faire cuire.



En Vente chez : RÉMOND, grains à Nantes - AUDRAIN, Épiciers à Blain - DEMASSARD, Boulanger à Chateaubriant - COUREIN, grains à Ancenis - RINEAU, grains à Glisson.

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succr



Constructeur

1, Rue Sainte-Catherine
NANTES